



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Troinex

du 26 mars 1980

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord préalable de la commune intéressée;
- vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;
- vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV_7749 45. Avenue des Crêts, artère sans issue partant de la route de Troinex en direction du ruisseau des Marais,
- CV_10774 46. Avenue des Frênes, artère sans issue partant du chemin des Moulins-de-Drize en direction sud-est, parallèlement à la route de Troinex,
- CV_27898 47. Avenue des Pommiers, artère reliant le chemin des Moulins-de-Drize au chemin de Drize,
- CV_21393 48. Chemin du Ruisseau, artère partant du chemin des Saules et aboutissant à l'avenue des Crêts,
- CV_2989 49. Chemin des Saules, artère partant de la route de Troinex et aboutissant à l'avenue des Crêts,
- CV_22497 50. Chemin du Sillon, artère reliant la route de Troinex au chemin du Ruisseau,

B. La modification des anciens arrêtés du Conseil d'Etat suivants :

Troinex - 17.8.28 :

- CV_8753 42. Chemin de Drize, part de la route d'Annecy et aboutit au chemin LULLIN,

./.

Séance du 26 mars 1980.

CV_14435 43. Place de la Mairie, est située entre le chemin Jacques-ORMOND et la jonction chemin de la Grand-Cour/route de Moillebin,

Troinex - 23.3.71, ch. 1 et 2 :

CV_27235 22. Chemin de Claisset, part du chemin du Champ-Carré et aboutit au croisement chemin de Saussac/chemin LULLIN,

CV_26603 21. Chemin de la Fondelle, part du chemin LULLIN et aboutit au chemin de Saussac,

Troinex - 3.4.74, ch. 29, 32, 33, 35 et 39 :

CV_21997 29. Chemin de Saussac, part de la route d'Annecy et aboutit au chemin Jacques-ORMOND,

CV_15709 32. Route de Moillebin (remplace la dénomination chemin de Moillebin), part des extrémités de la place de la Mairie et du chemin de la Grand-Cour,

CV_20982 33. Chemin de Roday, part de la route d'Annecy et aboutit à la route de Moillebin,

CV_9032 35. Sentier des Eclaireurs, cette dénomination est étendue au tronçon compris entre le chemin de Drize et le chemin de Saussac; cette artère part ainsi de l'avenue des Frênes pour se terminer au chemin de Saussac,

CV_25364 39. Vidollet-la-Forge, part du chemin de Saussac et aboutit à la route de Troinex,

Diverses communes, dont Troinex - 7.7.76, ch. 4 :

✓ 1. Route de Troinex, part de la route de Drize (Carouge) et aboutit à la jonction route de Pierre-Grand/route de Bossey,

Séance du 26 mars 1980

C. Les nouvelles dénominations suivantes :

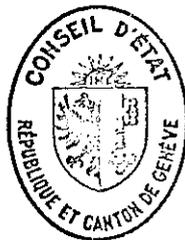
- CV-2860 51. Route de Bossey (anciennement partie de la route de Troinex) part de la jonction route de Troinex/route de Pierre-Grand et aboutit à la frontière française (douane de Bossey),
- CV-58580 52. Chemin des Bis-de-Troinex, part de la route de Moillebin en direction sud, sans issue ("La Tourne").

N.B. La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Troinex annexé au présent arrêté.

Ces dispositions et nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er mai 1980.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Haenni